



RÈGLEMENT OFFICIEL –

Le règlement suivant s'applique exclusivement à l'édition du festival 2025.

La prochaine édition du Fipadoc se tiendra à Biarritz du **vendredi 24 janvier au samedi 1^{er} février 2025**.
À l'honneur en 2025, les pays des **Balkans** : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Grèce, Kosovo, Macédoine du Nord, Monténégro, Serbie et Slovénie. Les films originaires de cette région bénéficieront de tarifs préférentiels et d'une exposition dans l'ensemble de la sélection.

Les inscriptions pour le Fipadoc ouvrent le **5 juin 2024** : <https://film-fipadoc.festicine.pro/fr>

Toutes les formes narratives documentaire et les formats, du court métrage à la série, ainsi que les expériences immersives, sont acceptés selon les conditions ci-après.

Dates limites d'inscription :

- **Le 27 septembre 2024** pour les films éligibles à la compétition Panorama de la création francophone (films déjà diffusés à la télévision ou au cinéma) et sélections non compétitives.
- **Le 11 octobre 2024** pour les films inédits éligibles aux Grands Prix et sélections compétitives dotées.

1. PROGRAMME ET ÉLIGIBILITÉ

Le Bureau des films du Fipadoc (films@fipadoc.com) coordonnera les inscriptions et la sélection officielle. Pour pouvoir concourir dans une des sélections compétitives, les documentaires doivent :

- Avoir été produits **entre le 1^{er} novembre 2023 et le 11 octobre 2024**.
- Avoir une durée de **50 minutes** minimum (à l'exception des compétitions jeune création, courts-métrages et expériences numériques).

Les films présentés en compétition dans d'autres festivals en France ou à l'étranger restent éligibles. Quand elle s'applique, la règle de l'inédit concerne la diffusion (télévision, plateforme, sortie cinéma).

A. Sélections compétitives

- **Compétition Documentaire international** : les films internationaux ou français inédits en France peuvent concourir dans cette catégorie.
- **Compétition Documentaire national** : les films français inédits en France (produits pour la télévision, une plateforme ou le cinéma) peuvent concourir dans cette catégorie.
- **Compétition Documentaire musical** : les films internationaux ou français inédits en France et dont la musique – ou la danse – est l'un des personnages principaux peuvent concourir dans cette catégorie.
- **Compétition Impact** : les films internationaux ou français (inédits en France) réalisés sur les thématiques de justice sociale, de droits humains et protection de l'environnement peuvent concourir dans cette catégorie.

- **Compétition Panorama de la création francophone** : les films francophones déjà diffusés ou sortis en salles en France entre novembre 2023 et septembre 2024. Pour cette compétition, la clôture de l'appel est fixée au **27 septembre 2024**.
- **Compétition Jeune création** : les films internationaux ou français d'une durée **maximale de 60 minutes**, réalisés dans le cadre d'études ou de programmes de formation. Leur copyright doit dater de 2023 ou 2024. Aucun critère d'inédit en France n'est requis.
- **Compétition Smart** : les expériences numériques internationales ou françaises avec un copyright de 2023 ou 2024 peuvent concourir dans cette catégorie. Aucun critère d'inédit n'est requis.
- **Compétition Court-métrage** : peuvent concourir les films internationaux ou français d'une **durée maximale de 20 minutes** et dont le copyright date de 2023 ou 2024. Aucun critère d'inédit n'est requis.
- **Compétition Histoires d'Europe** : les films internationaux ou français qui proposent un point de vue sur la construction, l'histoire de l'Europe ou sur la vie de ses citoyens peuvent concourir dans cette catégorie. Le copyright du film doit dater de 2023 ou 2024.

B. Sélections non compétitives

- **Focus** sur la production documentaire des pays des **Balkans**. Sont éligibles les films produits ou coproduits dans cette région entre 2021 et 2024.
- Sélection **Séries documentaires** : le Fipadoc présentera dans sa sélection des séries documentaires dans leur intégrité.
- Sélection **En famille** : les documentaires destinés à un jeune public (8 ans et plus) accompagné.
- Sélection **Goût du doc** : films autour de la gastronomie et de l'alimentation.
- Les **Séances spéciales** : films diffusés hors compétition lors d'événements du Fipadoc.

Le Comité de sélection du Fipadoc supervisé par la directrice artistique sélectionne les œuvres et choisit la sélection dans laquelle les films seront présentés en compétition ou hors compétition. Le réalisateur, le producteur ou le distributeur ont la possibilité d'accepter ou de refuser la proposition du Comité. Toutefois, après avoir accepté que le film figure dans le programme officiel, il ne sera plus possible de le retirer.

Aucuns frais de projection ne seront accordés pour un film sélectionné et éligible à un **prix doté**.

Les films sélectionnés **s'engagent à faire figurer le logo du Fipadoc au générique du film**.

2. JURYS ET PRIX

Les jurys sont désignés et invités par la direction du festival. Toutes les décisions sont prises à la majorité. Les membres du jury présenteront leur décision dans une déclaration écrite qui sera publiée sur le site du Fipadoc. La présidente et la directrice artistique du Fipadoc pourront être présentes pendant les délibérations mais ne participeront pas au vote. Toute personne ayant participé à la production d'un film en compétition pour l'édition du festival 2025 ne peut pas être membre d'un jury.

Tous les prix seront publiés sur le site du Fipadoc et certains seront annoncés lors de la cérémonie de clôture.
<https://fipadoc.com/fr/prix-jury>

Les Grands Prix et Prix :

- Grand Prix Documentaire international
- Grand Prix Documentaire national
- Grand Prix Documentaire musical
- Grand Prix Impact
- Grand Prix du public (Panorama de la création francophone)

Prix de la meilleure musique originale (Compétition Documentaire national)

Prix Jeune Création

Prix Tènk (sélection Jeune Création)

Prix Smart – Biarritz immersive

Prix du Court-métrage

Prix du Jury des Jeunes Européens (sélection Histoires d'Europe)

Prix Coup de cœur dans les murs (Panorama de la création francophone)

Prix transversaux au sein des compétitions internationales, nationales, musicales et impacts :

Prix Mitrani : récompense un premier et/ou deuxième film.

Prix Ciné+ : récompense un film destiné à une diffusion cinéma et inédit en France.

Prix PFDM : récompense un film réalisé par une réalisatrice francophone.

Les dotations des prix seront versées dans un délai maximum de 90 jours après l'annonce du palmarès.

3. INSCRIPTIONS

2. Frais d'inscription

- 40 € HT / 48 € TTC par film unitaire de moins de 60 minutes.
- 50 € HT / 60€ TTC par film unitaire de 60 minutes ou plus.
- 80 € HT / 96 € TTC pour une série/collection documentaire (à partir de 3 épisodes).
- 10 € HT / 12 € TTC par film pour les compétitions courts-métrages et Jeune création.
- 15 € HT / 18 € TTC pour une expérience numérique (unitaire).

Tous les films sans exception doivent être soumis via le formulaire d'inscription en ligne sur FestiCiné ou Shortfilmdepot <https://film-fipadoc.festicine.pro/fr>

L'inscription d'un film ou d'une œuvre numérique n'est effective qu'à réception des frais d'inscription. Aucun lien envoyé au Bureau des films avant la réception du paiement des frais d'inscription ne sera pris en considération.

Un film déjà soumis lors d'une édition précédente ne peut se réinscrire pour l'édition à venir.

À noter :

- Les inscriptions effectuées par des réalisateurs indépendants bénéficieront d'une remise de 50 %. Pour obtenir ce tarif préférentiel, merci de contacter le Bureau des films films@fipadoc.com (cette remise ne s'applique pas aux courts-métrages).
- Les inscriptions dans la compétition Jeune Création (films d'école) soumises par des réalisateurs indépendants seront gratuites. Vous devez à cet effet nous joindre à l'adresse suivante : campus@fipadoc.com
- Les inscriptions des films produits ou coproduits dans les pays des Balkans listés ci-dessus seront gratuites. Pour obtenir ce tarif préférentiel, merci de contacter le Bureau des films films@fipadoc.com.

2. Langue

À l'inscription les films devront être proposés en version originale avec des sous-titres en anglais et/ou français. Par « version originale », il est entendu la langue dans laquelle le film est produit pour sa diffusion dans son pays d'origine.

2. Format et version

Les films doivent uniquement être soumis sous format numérique et avec un montage définitif (*picture lock*). Le lien vidéo doit être valable jusqu'au 31 janvier 2025. Les DVD ou les clés USB ne seront pas acceptés.

Pour toutes questions, merci de les adresser à :

films@fipadoc.com pour les sélections officielles

campus@fipadoc.com pour les films en compétition dans la Compétition Jeune Création

smart@fipadoc.com pour les expériences numériques dans la Compétition SMART Biarritz Immersive.

4. CRITÈRES APPLICABLES AUX FILMS SÉLECTIONNÉS

A. Acceptation des conditions

Les réalisateurs et producteurs reconnaissent être titulaires des droits du film proposé. Une fois la sélection au Fipadoc acceptée, les films ne pourront être retirés de la programmation 2025 du festival.

Le détenteur des droits doit tenir le FIPADOC informé :

- d'éventuelles modifications du film après sa sélection. La version vue par le comité de sélection et la version projetée en salle doivent correspondre (seuls des changements mineurs seront acceptés) ;
- de projections dans un autre festival.

Également, le détenteur des droits des films diffusés au Fipadoc **accepte de faire figurer le logo du FIPADOC sur tous les supports promotionnels** (dossiers de presse, sites web, affiches, bandes-annonces, etc.). Le logo peut être téléchargé sur notre site www.fipadoc.com

Lorsque des films primés sont diffusés (télévision, plateforme ou cinéma), une mention officielle du (ou des) prix obtenu(s) doit apparaître à l'écran avant le générique de début. Les titulaires des droits acceptent d'obtenir l'ajout de ladite mention auprès de leur(s) diffuseur(s).

B. Participation

Le Fipadoc couvrira les frais de déplacement et de logement associés à la présence au Festival d'un représentant de chaque équipe dont le documentaire est sélectionné dans les cinq grandes compétitions et dans les compétitions Histoires d'Europe et Jeune Création. Le festival demande au représentant de prendre part aux rencontres ou aux séances de questions-réponses (ou événements similaires) en public pendant cette période.

Le Fipadoc assure la recherche de soutien financier aux frais de voyage et de séjour et la mise en contact des documentaristes sélectionnés avec les instituts nationaux susceptibles de financer leur déplacement. Il leur est demandé ensuite d'effectuer la demande de prise en charge auprès de ces institutions dans les plus brefs délais (eux seuls peuvent initier cette démarche).

C. Règles de livraison des films sélectionnés

La documentation complète (supports écrits et visuels) doit être libre de droits. Le Fipadoc se réserve le droit d'adapter le contenu des synopsis envoyés et/ou de traduire vers le français le titre du film. Une bande-annonce et deux affiches imprimées (80cmx60cm) seront exigées pour chaque film

Envoi des films :

Les copies des films devront impérativement parvenir à Biarritz avant **le 6 janvier 2025**. L'envoi des supports est à la charge des participants.

Copies, caractéristiques techniques :

Les films sélectionnés seront projetés en DCP.

Les productions doivent s'assurer de la qualité (résolution, définition) et de la conformité des fichiers.

Merci de respecter les normes suivantes : Interop ou SMPTE, 24 ou 25ips, 2K, 4K, le tout à la norme DCI. Les DCP SMPTE à 25 i/s doivent avoir les sous-titres incrustés dans l'image.

La CPL (le nom du DCP) doit être conforme aux standards DCP.

En raison de changements de salle possibles, nous demandons aux productions de nous fournir des fichiers NON CRYPTÉS ou avec une clé KDM générée sur la durée et l'ensemble des salles du festival.

Sous-titrages :

Les films sélectionnés sont projetés en version originale sous-titrée en anglais et en français. Le festival peut se charger de réaliser le sous-titrage électronique en français ou en anglais dans le cas où il n'existe pas. Toutefois il restera la propriété de la société qui le réalise.

Les films francophones devront être fournis en version originale sous-titrée en anglais à l'image.

Les films anglophones devront être fournis en version originale sous-titrée en français à l'image.

Les films non francophones et non anglophones devront être fournis en version originale sous-titrée en anglais **et** en français (une piste à l'image intégrée, une piste en sous-titrage électronique). Une liste de sous-titres avec time-code sera demandée pour le sous-titrage électronique. (à la charge de la production)

À noter :

Le festival prendra exclusivement en charge le sous-titrage électronique français ou anglais des films sans production ou distribution française. Les ayants-droits des films s'engagent à fournir les éléments requis (liste de dialogues, liste des sous-titres déjà existants et copies) dans les délais demandés.

Pour une utilisation ultérieure des sous-titres créée par le Fipadoc, l'achat de la piste doit être annoncée dès la sélection du film et nécessite une prise en charge minimum de 50% de leur coût de fabrication.

D. FIPADOC en ligne

Outre les diffusions dans le cadre du Festival, les films présentés dans les sélections compétitives ou dans les sélections non compétitives seront accessibles sur la plateforme FIPADOC En LIGNE (entre le 25 janvier et le 23 mars 2025). Ce service de diffusion en ligne est exclusivement proposé aux professionnels qui détiennent une accréditation, via une plateforme en ligne sécurisée (CINANDO).

La présidente du Fipadoc a le pouvoir de trancher sur tout cas de figure non prévu dans le présent règlement. En cas de litige, seule la version française du règlement sera considérée opposable.

Le Fipadoc se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment.

© 15 juillet 2024